

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 20 mars 2026, au lieu habituel, à 20h00**
Date de la convocation : 16 mars 2026
Président de séance : Mme SAVINEL Armelle, maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : **15**
- présents : **15**
- votants : **15**
- absents : **0**

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, Mme DUPON Dominique, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, Mme LEGER Carine, M BOUDET Gérard et Mme FRAOLI Marine.

Procuration (s) :

Absent :

Secrétaire de séance : M. VIALANEIX Bernard

2026 – 17 Désignation des représentants au service unifié pour la gestion des services « Accueil de loisirs sans hébergement de La Chaise-Dieu » et « du gymnase de la Tour »

Madame le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de 2026 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal :

- Désignent pour siéger au sein du Service Unifié porté par la commune de la Chaise-Dieu et crée le 01 01 2019 et conformément aux dispositions des articles L 511-1 et suivant du CGCT pour la gestion des services « Accueil de loisirs sans hébergement de La Chaise-Dieu » et « du gymnase de la Tour » :
 - ✓ **Membre de de droit au comité de pilotage : Mme Armelle SAVINEL, maire**
 - ✓ **Titulaire : M. Yannick LAVERROUX**
 - ✓ **Suppléant : Mme Aurélie ABONDANCE**

- Autorisent Mme le maire à signer la nouvelle convention.

Le maire
Armelle SAVINEL

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in brown ink, consisting of several overlapping loops, positioned above the voting table.

Nombre de votants		15
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	15